

IMPORTANT

- A l'attention du Responsable du laboratoire
- A l'attention du Directeur des Etablissements de Santé
- A l'attention du Correspondant Local de Réactovigilance

Craponne, le 18 janvier 2010
Réf. : JMU/em - 09 – 206 bis

INFORMATION IMPORTANTE

Souches de *Staphylococcus aureus*

Madame, Monsieur,

Suite au courrier référence JMU/em - 09 - 206 qui vous a été envoyé le 30 novembre 2009, nous souhaitons étendre la plage de CMI à 1mg/l au niveau de la règle bioART™ numéro 51 et activer cette règle pour tous les *Staphylococcus aureus* quelque soit leur phénotype aux β lactamines.

Vous trouverez en pièce jointe la procédure qui vous permettra d'effectuer cette modification.

Cet ajustement se réfère aux travaux exposés dans le cadre d'une communication orale lors de la RICAI 2009, (Réunion Interdisciplinaire de Chimiothérapie Anti-Infectieuse):

« *Evaluation of the VITEK2 system AST-P551 card (VK2), for the detection of methicillin-resistant Staphylococcus aureus expressing low-level methicillin resistance (LLR-MRSA)* ».

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé a été informée de l'envoi de cette information.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, au

☎ : 0 820 22 90 90

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Service Client

PJ : La procédure de modification
La communication ci-après :

Evaluation of the VITEK2 system AST-P551 card (VK2), for the detection of methicillin-resistant *Staphylococcus aureus* expressing low-level methicillin resistance (LLR-MRSA)

M. Al Nakib², H. Poupet², J.M. Adam², M. Longo², J. Raymond², A. Tazi², G. Zambardi¹, C. Poyart²

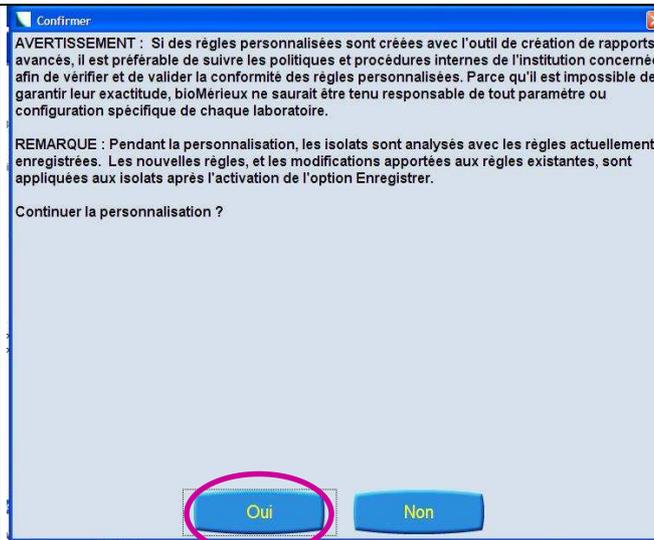
¹Département antibiotiques, bioMérieux, La Balme-Les-Grottes ²Service de Bactériologie, Hôpital Cochin, APHP, Université Paris Descartes, Paris, France

Filiale France

PROCEDURE DE MODIFICATION DE LA REGLE BIOART N°51 POUR LES STAPHYLOCOQUES CRYPTIQUES

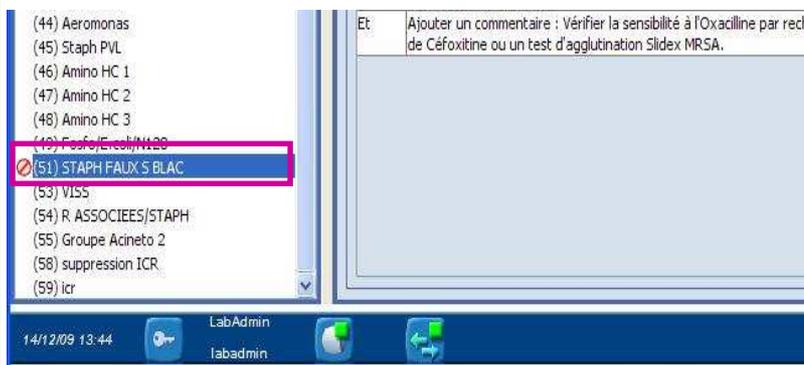
Accès à la règle bioART n°51	
<ul style="list-style-type: none"> Ouvrir l'application VITEK 2 system en utilisant l'ID util et mot de passe ci contre 	<p>ID util : labadmin Mot de passe : labadmin</p>
<ul style="list-style-type: none"> A partir de l'écran principal du VITEK 2 system cliquer sur l'icône « Gestion de la configuration » 	
<ul style="list-style-type: none"> choisir « Outil de création de rapports avancés ». 	
<ul style="list-style-type: none"> La fenêtre « Configuration de l'outil de création de rapports avancés » s'ouvre, Cliquer sur l'icône du cadenas (en haut de l'écran) pour pouvoir modifier la règle 	

- Une fenêtre d'avertissement s'ouvre,
- cliquer sur **oui**

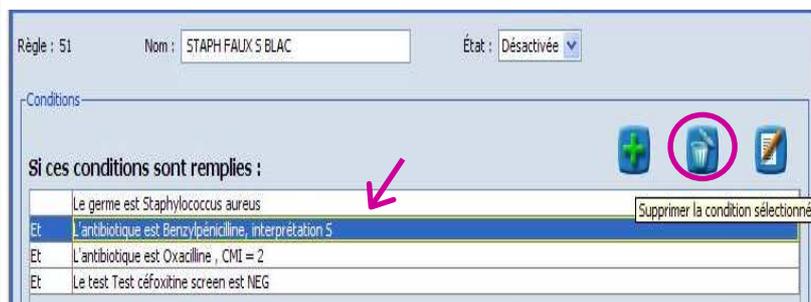


Modification de la règle bioART n°51

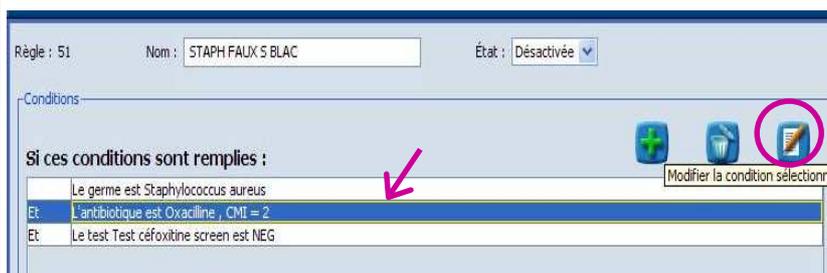
- Se positionner sur la ligne de la règle n°51 dans l'arborescence de gauche de votre écran



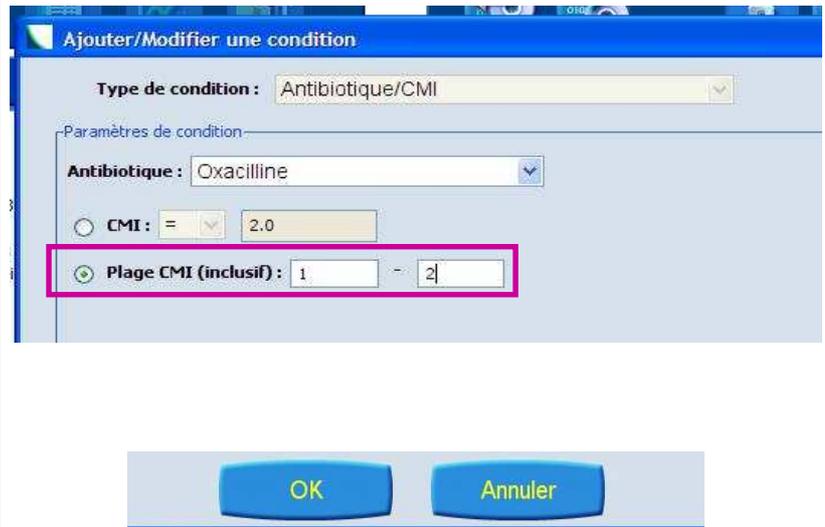
- Sélectionner la condition suivante : « **L'antibiotique est Benzylpenicilline, interprétation S** »
- Puis supprimer la condition en cliquant sur la corbeille icône de droite.
- Confirmer la suppression en cliquant sur « **OUI** »



- Sélectionner la condition suivante : « **L'antibiotique est Oxacilline, CMI=2** »
- Puis cliquer sur l'icône : « **modifier la condition sélectionnée** » à droite de l'écran



- Activer la ligne « **plage de CMI (inclusif)** » en cliquant dans le cercle en début de ligne
- La plage de CMI sera [1-2]. Taper **1** dans la première case blanche et **2** dans la deuxième case blanche de la plage de CMI
- Cliquer ensuite sur OK en bas de l'écran



- Dans la case « **Nom** » modifier l'intitulé et renommer la règle en « **STAPH CRYPTIQUE** »
- Dans le menu déroulant « **Etat** » sélectionner « **Activée** » si cela n'est pas déjà fait.



Vérification et activation de la règle bioART n°51

- Vérifier que les conditions indiquées à l'écran sont les mêmes que ci contre.
- Puis enregistrer en cliquant sur l'icône de la disquette en haut à droite



- La règle n°51 apparaît maintenant dans l'arborescence de gauche sous le nom « STAPH CRYPTIQUE »

(44) Aeromonas
 (45) Staph PVL
 (46) Amino HC 1
 (47) Amino HC 2
 (48) Amino HC 3
 (49) Fosfo/E.coli/N128
 (51) STAPH CRYPTIQUE
 (53) VISS
 (54) R ASSOCIEES/STAPH
 (55) Groupe Acineto 2
 (56) suppr penq enterocoq

- Refermer le cadenas en cliquant dessus



- Fermer la session **labadmin** en cliquant sur la clé en bas à gauche.



- Confirmer la fermeture